



Madame Alice-Anne MEDARD  
Directrice de la DREAL Nouvelle-Aquitaine  
15 rue Arthur Ranc  
86020 POITIERS CEDEX

Bordeaux, le 20 janvier 2021

N/Réf : 021/001/MR/KE

Objet : Biodiversité et espèces migratrices

Madame la Directrice Régionale,

Plus que jamais et à juste titre, la reconquête de la biodiversité est une priorité affichée par le Chef de l'État lui-même. La protection des espèces migratrices de nos fleuves et rivières reste insuffisante. La régression se poursuit dans un contexte de conflits d'usage et de mille-feuille juridique désuet et inefficace.

Nos associations ont obtenu la levée des filets des pêcheurs de saumons dans le port de Bayonne. Des groupes de pression tentent de revenir sur cet arbitrage. Mais chaque année, la mise à jour des listes rouges UICN montre qu'il est de plus en plus urgent d'agir.

Au-delà des clivages partisans et corporatistes, nous tenions à vous rappeler par la présente qu'il existe bien de véritables politiques européennes, au-dessus des blocages et des problématiques régionales. Nous aurions du mal à comprendre pourquoi votre administration et celle de Madame la Préfète de Région ne se saisiraient pas des possibilités offertes par l'Union Européenne. En cela il s'agirait de traduire dans les faits la volonté de Monsieur le Président de la République. L'opinion aquitaine et au-delà est parfaitement sensibilisée et se montre chaque jour en attente de mesures décisives pour ces espèces emblématiques.

Rappelons qu'au titre du **FEAMP** (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) est attribuée chaque année une somme de l'ordre de 80 millions d'euros à la France.

Dans son **article 22** "*Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers*", le **FEAMP** prévoit pour 2021-2027 "*des actions de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers, y compris dans les eaux intérieures*" et que "*ce soutien peut couvrir (...) la protection des espèces en vertu de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE conformément aux cadres d'action prioritaire établis en vertu de l'article 8 de la directive 92/43/CEE*" (Cf. COM(2018) 390 final du 12-6-2018, Proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil).

Rappelons **que Saumons, Aloses et Lamproies** sont justement les espèces protégées dans l'aire Natura 2000 de l'Adour et ce en vertu de la directive 92/43/CEE (directive Habitats), mais qu'elles sont, avec votre aval, néanmoins pêchées par les marins pêcheurs estuariens et les fluviaux en amont. Il est de la responsabilité de l'État, donc de votre compétence, de faire cesser cette violation de la conservation des espèces d'intérêt communautaire du fait de leur exploitation commerciale.

Les moyens juridiques existent très clairement :

L'article 8 de la directive 92/43/CEE prévoit que "*les États membres communiquent à la Commission, selon les besoins, les montants qu'ils estiment nécessaires dans le cadre du cofinancement communautaire pour leur permettre de remplir les obligations leur incombant au titre de l'article 6 paragraphe 1*".

.../...

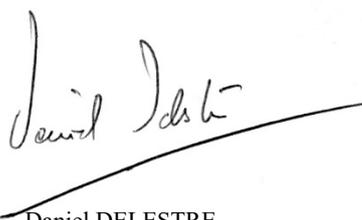
**Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest**  
Sections départementales : **SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANLOG, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques**  
Associations affiliées : **Aquitaine Alternatives, CREAQ, Cistude Nature, Ocean'Obs**

Siège administratif : 1 rue de Tazia - 33800 BORDEAUX – Tél. 05 56 91 33 65 – Fax. 05 56 91 85 75 – [www.sepanso.org](http://www.sepanso.org) – [federation.aquitaine@sepanso.org](mailto:federation.aquitaine@sepanso.org)

L'obligation de l'État est de protéger les migrateurs. Il doit fermer la pêche professionnelle et donc l'indemniser : **ce coût d'indemnisation est très exactement prévu par l'article 22 du FEAMP**. Pour la période 2014-2020 où la France était dotée de 588 millions d'euros, au 30 septembre 2020, il restait encore plus de 217 millions d'euros à consommer avant le 31 décembre. Cet argent qui n'a pas été utilisé aurait permis "*d'impulser un nouveau modèle de développement économique respectueux de l'environnement*", valorisant une ressource naturelle pour un tourisme vert dynamisant une région en perte d'emplois et de populations.

Nous sommes sollicités, dans la perspective de la COP26 de novembre 2021, par des médias étrangers pour des reportages sur la déshérence de notre patrimoine halieutique et l'abandon de nos fleuves et rivières pollués et vidangés par une agriculture industrielle hors de tout contrôle. Pour eux, il y a là un enjeu écologique et politique. Face au Royaume-Uni, pays hôte de la Conférence sur le Climat, qui s'affirme exemplaire dans la gestion de la biodiversité de ses fleuves et rivières et en pointe dans la lutte contre le changement climatique, la politique de la France pourrait apparaître lacunaire, velléitaire et impuissante dans la gestion de son patrimoine nature et environnement.

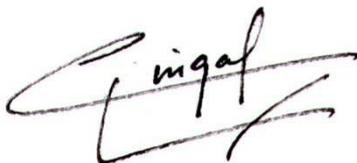
Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Régionale, à l'assurance de notre considération distinguée.



Daniel DELESTRE,

Président SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tauzia, 33800 Bordeaux  
+33 5 56 91 33 65  
[federation.aquitaine@sepanso.org](mailto:federation.aquitaine@sepanso.org)  
[www.sepanso.org](http://www.sepanso.org)



Georges CINGAL,

Président SEPANSO Landes  
Secrétaire Général SEPANSO  
Aquitaine

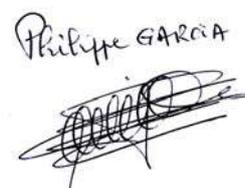
1581 route de Cazordite,  
40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@orange.fr](mailto:georges.cingal@orange.fr)  
[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Antoine DOMENECH,

Président SALMO TIERRA  
Administrateur SEPANSO  
Pyrénées-Atlantiques

388 allée du Golf,  
40300 Peyrehorade  
+33 6 20 83 39 45  
[adomenech64@gmail.com](mailto:adomenech64@gmail.com)  
<https://salmotierra-salvatierra.com>



Philippe GARCIA,

Président DEFENSE DES  
MILIEUX AQUATIQUES

53 avenue de Techény,  
33370 Artigues-près-Bordeaux  
[maigre42@gmail.com](mailto:maigre42@gmail.com)  
[www.defensedesmilieuxaquatiques.org](http://www.defensedesmilieuxaquatiques.org)